



Réf: ECE/TRAN/2005/124/6/Corr.2 (Notification)

Genève, le 30 janvier 2018

ACCORD

**CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX
APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AINSI QU'AUX ÉQUIPEMENTS ET PIÈCES
QUI PEUVENT ÊTRE MONTÉS ET/OU UTILISÉS SUR LES VÉHICULES À ROUES**

EN DATE À GENÈVE, DU 25 JUIN 1998

REGISTRE MONDIAL

INSCRIPTION DU RECTIFICATIF 2 AU RÈGLEMENT TECHNIQUE MONDIAL No 6

Le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, secrétaire de l'Accord, communique:

Le 15 novembre 2017, lors de sa cinquante-et-unième session, le Comité exécutif de l'Accord, conformément au paragraphe 7.2 de l'Annexe B à l'Accord, a adopté, à l'issue d'un vote par consensus (voir le rapport ECE/TRANS/WP.29/1135, paragraphe 118), le projet de rectificatif:

Rectificatif 2 au règlement technique mondial No 6 (Vitrages de sécurité)
(ECE/TRANS/WP.29/2017/142).

Le projet de rectificatif ci-dessus a été inscrit au Registre mondial comme Rectificatif 2 au règlement technique mondial No 6, sous la cote ECE/TRANS/180/Add.6/Corr.2.

Le document mentionné ci-dessus est disponible sur la page web de la Division des transports de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, à l'adresse suivante:
http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob_registry.html

À cet égard, il semble utile de rappeler le paragraphe 6.4 de l'Accord de 1998 sur la procédure d'amendement des règlements techniques mondiaux, ainsi que les paragraphes 7.1 à 7.6 de l'accord de 1998 sur l'adoption et la notification d'application de règlements techniques mondiaux.



Walter Nissler
Chargé par intérim
Division des transports durables

Attention: Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères des pays concernés. Les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève peuvent se procurer les notifications en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante:

1998Agreement-Missions@lists.unece.org

Ces notifications sont aussi disponibles sur la page web de la Division des transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, à l'adresse suivante:

http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob_notification_gtr.html